

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-4-5-4

Séance du lundi 19 avril 2021

DISPOSITIF DE CUMUL DU RSA AVEC LES REVENUS ISSUS DES ACTIVITÉS AGRICOLES SAISONNIÈRES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU les délibérations du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2019- 6- 4- 1 et n° CD-2019- 6- 10- 2 du 13 décembre 2019 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU les délibérations de la Commission permanente du Haut-Rhin n° CP-2018-7-10-8 relative au cumul du rSa avec les ressources liées à l'activité des vendanges et de cueillettes et n° CP-2019-4-10-3 relative au cumul du rSa avec les ressources liées à l'activité des vendanges,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP-2018-308 du 05/10/2018 relative à la proposition de mise en œuvre d'une dérogation expérimentale permettant le cumul du rSa avec des ressources salariées liées à l'activité des vendanges,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CP-2019-300 du 17/07/2019 relative à la proposition d'approbation du cumul du rSa et des revenus issus des activités saisonnières
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté du 26 mars 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser pour l'année 2021 les bénéficiaires du rSa à percevoir l'allocation rSa en neutralisant les revenus tirés de leurs activités professionnelles saisonnières agricoles sans incidence financière sur le montant de l'allocation rSa ;
- Prend acte de la décision de réserver à plus tard la décision d'autoriser les bénéficiaires du rSa à percevoir l'allocation rSa en neutralisant les revenus tirés de leurs autres activités professionnelles saisonnières, le temps de procéder à une évaluation plus poussée des conditions de réussite de la mesure ;
- Prend acte du souhait d'ouvrir une réflexion sur les possibilités de cumul du rSa avec des revenus procurés par des activités pérennes dans les secteurs en tension tels que l'aide à domicile.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité